

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 15 décembre 2022

Compte rendu n° 12

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 23 présents et représentés

COLLÈGE A
M. Jean-Pierre BRACCO (procuration à Mme Linda PILLIERE à partir de 11h30)
Mme Emmanuèle CAIRE (procuration à M. Tristan VIGLIANO)
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Linda PILLIÈRE
M. Raffaele RUGGIERO (procuration à Mme Sophie HERMENT)
M. Tristan VIGLIANO
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
M. Vincent BREJARD
Mme Virginie CULOMA-SAUVA
M. Médéric GASQUET-CYRUS (procuration à M. Vincent BREJARD)
M. Stefano MAGNI (procuration à Mme Sophie HERMENT)
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Fabrice PELLERIN
COLLEGE IATSS
Mme Françoise DESRUES
M. Samba DIOP
M. Guillaume GRÉGOIRE
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI
COLLÈGE USAGERS
Mme Appoline HAQUET
M. Paul MARIANI
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
INVITES
Mme Valérie DEBUICHE
M. Sebastian HUSCH
M. Jean-Philippe POTIER
Mme Linda ZAOUI

24 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Dany, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h10.

Ordre du jour :

1. Approbation Compte-rendu du CUFR du 01/12/2022 (Délibération)
2. Informations générales (Information)
3. Architecture haute de l'offre de formation – vague 1 (Délibération)

1. Approbation Compte-rendu du CUFR du 01/12/2022 (Délibération)

Demandes de modifications de la part de Mmes André, Haquet et Herment et MM. Le Thiec, Pellerin et Vigliano.
Vote pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022 : pour à l'unanimité (23 votants)

2. Informations générales (Information)

- **Mme Desrués**, quittant ses fonctions au sein de l'UFR et de ce fait son siège au sein du conseil, souhaite remercier les membres pour leur collaboration au cours de ses 2 mandats successifs.

M. Dany annonce également le départ de 2 autres membres du conseil M. Brejard et Mme Gallenga qui ont bénéficié du repyramidage et vont devenir PR. Il indique que M. Vitale et Mme Gala Pavia ont également bénéficié de ce dispositif.

- **Mme Pilière** présente les lauréats d'ALLSH de l'appel à projets « Mobilité Internationale de Crédits –MIC » 2022 du programme Erasmus +. (page 6 de la présentation Power Point)

M. le Thiec demande quels sont les partenaires de ces MIC. **Mme Pilière** précise que M. MEDARD a un partenariat avec l'Université de Makerere en Ouganda, Mme AMERICI, avec l'Université Cheikh Anta Diop au Sénégal, Mme DE LARMINAT et M. SOURISSEAU, avec l'Université de Sfax en Tunisie, et M. BUTEL avec l'Université Saint Joseph au Liban.

M. Le Thiec demande s'il est prévu dans ce dispositif un appui administratif par le biais d'un secrétariat, comme il l'avait précédemment demandé en CORI. **Mme Pilière** et **M. Dany** indiquent que des personnels sont déjà en charge de ces dossiers et qu'un personnel dédié aux différents appels à projets est en cours de recrutement au sein de l'UFR.

- Suite à une demande lors du conseil du 1^{er} décembre, **M. Potier** rappelle le cadrage des jours fériés pour les services d'enseignement. (page 8 de la présentation power point)

M. Pellerin s'interroge sur la pratique parce qu'actuellement des cours sont planifiés les jours fériés et reportés la semaine de révisions, normalement banalisée. **M. Dany** pense que l'organisation des enseignements doit se faire en fonction des jours fériés. Un remplacement de cours peut se justifier dans le cas de cours dédoublés et permettre ainsi le respect de l'équité entre tous les étudiants de ce cours. Sinon le cours ne doit pas être rattrapé.

Mme Vitali s'interroge sur la comptabilisation des jours fériés dans ARES, en particulier si le cours est rattrapé. Cela doublerait artificiellement les heures de cours dispensées.

Mme André souhaiterait que les BAP soient bien informés de cette règle afin qu'aucun cours ne soit indiqué dans ADE les jours fériés, car cela prête à confusion pour certains étudiants.

M. Le Thiec se demande si les jours fériés s'additionnent aux autres jours jusqu'à l'ouverture des droits aux heures complémentaires. Le jour chômé est en effet pris en compte dans les heures de services.

M. Pellerin souhaite savoir si un cours qui n'est pas entré dans ADE se répercute dans ARES. **M. Dany** précise que c'est le souhait de l'UFR mais que pour l'instant les deux applications ne communiquent pas entre elles.

- **M. Dany** présente un nouveau dispositif « les rencontres de l'UFR ALLSH », qui sont des espaces d'échanges et de discussions qui seront proposés à l'ensemble des personnels de l'UFR. (page 10 de la présentation Power Point)

- **M. Dany** détaille les solutions envisagées en cas de coupures électriques. Il est rappelé que l'établissement pourrait être prévenu jusqu'à la veille 19h. (pages 11 et 12 de la présentation Power Point).

Un mail vient d'être envoyé à tous les étudiants pour leur expliquer la situation. Un planning va également leur être adressé concernant la possible réorganisation des examens sur les 2 samedis suivants les semaines d'examens. (Explications de ce choix page 13 de la présentation power point)

M. Dany a également échangé sur ce choix avec le VP étudiant, et relaie son inquiétude pour les étudiants qui travaillent le week-end en particulier en cette période de soldes.

Mme Haquet s'inquiète également pour les étudiants salariés qui devront poser 2 samedis et perdre ainsi une importante partie de leurs revenus. **M. Potier** indique que l'Etat a déjà précisé que le même secteur ne sera pas impacté 2 fois d'affilé. **M. Dany** demande d'attendre le mois de janvier pour voir si ces coupures se produisent et trouver à ce moment des solutions au cas par cas.

M. Mariani souhaite savoir si en cas de coupure les étudiants devront quitter tous les locaux (locaux d'enseignement, BU, Cafétéria). **M. Potier** le confirme. Il précise également que l'Université a lancé une campagne de communication pour inciter les personnels et les étudiants à télécharger l'application Inst'AMU, qui est un outil permettant une diffusion de l'information rapide.

M. Pellerin remercie la direction de l'UFR pour cette anticipation. Il s'interroge toutefois pour savoir ce qui est prévu face au nouveau rebond du COVID. **M. Potier** précise qu'actuellement, le Ministère n'en est qu'au stade des recommandations. L'établissement n'impose donc pas de conduite à tenir.

M. Le Thiec pense qu'il faudrait penser comme l'an dernier à préparer une seconde option pour l'organisation des examens si la COVID venait à prendre plus d'ampleur. Il demande également si l'UFR ne pouvait pas se doter d'un groupe électrogène.

- **M. Dany** informe que les personnels administratifs de l'UFR sont autorisés à un départ en vacances anticipé à 14h le vendredi 16 décembre, afin de lisser l'activité de fin d'année et permettre un départ plus serein. **Mme Desrues** souhaite savoir si ces heures pourront être rattrapées ultérieurement si certains personnels ne peuvent en bénéficier. **M. Dany** précise que cela n'a pas été envisagé.

- **M. Dany** présente un bilan global de la campagne d'emplois (pages 17 à 21 de la présentation Power Point)

M. Le Thiec se réjouit de cette dynamique et espère que cela va perdurer. A sa demande, il est précisé que le dispositif 46.1 est le dispositif habituel de recrutement des professeurs des universités.

M. Le Thiec souhaite que le conseil soit informé du choix des candidats pour le dispositif de repyramidage. Il lui semble que les personnes bénéficiant du repyramidage cette année sont ceux qui n'ont pas pu bénéficier du 46.3 l'an dernier, et demande ce qu'il en est pour les autres. **M. Dany** rappelle qu'il s'agit de dispositifs distincts.

- **M. Le Thiec** demande un bref compte rendu du groupe de travail sur le COM qui s'est tenu le 14 décembre. **M. Hush** précise que le document du COM a été vu dans son ensemble. Il a été discuté en particulier de la mutualisation des UE à choix, point qui sera à nouveau discuté en janvier.

Mme Culoma Sauva indique qu'il a été évoqué la garantie de services pour certains collègues dans le cadre des UE à choix. Il est envisagé de ne pas proposer l'ouverture aux étudiants de toutes les UE à choix afin d'éviter les conflits d'emplois du temps et de permettre la mise en place.

M. Hush précise que la question des cours d'une heure et demi a été discutée ainsi que le recours aux locaux du campus de Saint-Charles.

Mme André souhaite avoir la confirmation que les cours d'1h30 ne vont plus apparaître dans le document du COM qui va être soumis aux votes du conseil d'UFR.

3. Architecture haute de l'offre de formation – vague 1 (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche

Les remontées auprès de la DEVE sont programmées pour ce jour, 15 décembre. Il a été décidé de faire remonter dans un premier temps toutes les propositions qui ne seront pas soumises à arbitrage. Il est tout de même proposé une simplification de l'offre de formation, en particulier avec la suppression des LAS, à part celles de Psychologie et d'Anthropologie de la Santé qui vont être maintenues, et la fermeture de toutes les PASS. (pages 23 à 28 de la présentation Power Point). Le comité des études a voté pour à l'unanimité pour cette première remontée.

Mme Herment demande pourquoi les LAS de langues vont disparaître. **Mme Debuiche** précise que ces formations n'ont pas trouvé leur public et qu'elle n'a pas rencontré d'opposition à leur projet de fermeture lorsque cette question a été abordée. Suite à la question de Mme André, **Mme Debuiche** précise que les chiffres de fréquentation des diplômés sont pris en compte sur les 3 dernières années.

M. Dany précise qu'il s'agit de la vague 1. **Mme Herment** souhaite savoir pourquoi les diplômés en langues n'apparaissent pas. **M. Dany** explique que tous les autres diplômés seront présentés en vague 2. Il s'agit des mentions nécessitant un dialogue supplémentaire avec les porteurs des formations.

M. Le Thiec demande si en vague 2, il y a également les mentions « sans problème » mais qui ont fourni leurs propositions trop tardivement. **Mme Debuiche** le confirme.

M. Le Thiec demande également à ce que les noms des experts du comité des études ayant évalué les propositions, soient précisés. **M. Dany** indique qu'il n'y est pas favorable en l'état car cela nécessiterait que les experts soient consultés en amont sur cette possibilité.

Mme Haquet demande si la suppression de certains parcours est due au manque d'effectif ou si c'est une volonté des départements. **M. Dany** indique que ce sont les choix des départements. **Mme Debuiche** précise que la suppression de parcours ne veut pas dire diminution des capacités d'accueil.

M. Vigliano souhaite savoir si les départements impliqués par la vague 2 ont bien été informés de la nécessité d'un retour de leur part. **Mme Debuiche** indique qu'un courrier a été envoyé à tous les responsables de mention et de parcours concernés par la vague 2.

Mme Debuiche tient à rappeler que les propositions qui seront remontées, seront acceptés ou rejetés sans navette par AMU et l'HCERES.

Vote pour l'Architecture haute de l'offre de formation – vague 1 : pour à l'unanimité (23 votants)

M. Dany lève la séance à 11h45.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.